

1
(N° 51.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 8 DÉCEMBRE 1846.

NATURALISATION ORDINAIRE.

RAPPORT fait par M. HENOT, au nom de la commission des naturalisations, sur la requête du sieur Benoit-Ernest Tahon.

MESSIEURS,

Le sieur Tahon a vu le jour à Quievrechain, département du Nord (France), le 4 janvier 1806 ; après avoir fait partie en France du 55^e régiment d'infanterie de ligne, qu'il quitta en 1854, par suite d'un congé définitif, il a été employé, en qualité de conducteur, par l'administration des messageries J.-B. Van Gend et compagnie, depuis le mois de juin 1839 jusqu'en novembre 1842, époque à laquelle il entra comme garde-convoi à l'administration des chemin de fer de l'État, emploi qu'il occupe encore aujourd'hui.

En 1845, le pétitionnaire a épousé une Belge ; il est issu de ce mariage un fils né en Belgique ; les certificats qu'il fournit et les renseignements joints au dossier prouvent qu'il a constamment tenu une conduite à l'abri de tout reproche.

Les autorités consultées pensent qu'il est digne de la faveur qu'il sollicite.

Le rapporteur,
HENOT.

Le président,
J. MAERTENS.
